



Annulation de vente de véhicule

Par **stalav**, le 17/12/2014 à 22:41

bonjour

j'ai vendu mon véhicule il y a 1 mois l'acheteur a passer le véhicule au contrôle technique lui même avant que l'on face les papiers de vente , le véhicule est passé aujourd'hui il veut me rendre le véhicule pour soit disant vice caché, que doit je faire????,

Par **moisse**, le 18/12/2014 à 10:24

Bonjour,

[citation]j'ai vendu mon véhicule il y a 1 mois [/citation]

Votre formulation indique que vous avez vendu le véhicule avec un certificat de contrôle technique.

Il importe peu de savoir qui a passé en pratique le véhicule, ce qui est obligatoire est que le contrôle précède la vente et le paiement.

Ainsi l'acheteur est normalement informé avant l'acquisition

Sauf si l'acquéreur est un professionnel (garage)[citation]pour soit disant vice caché[/citation]

Déjà il faut savoir en quoi consiste l'anomalie en question.